COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 12/02/2021

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08/02/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, Sébastien MICHAUD, David ROUZIES. Aucun(e) absent(e).

Secrétaire de séance :

Solenne LOUROT-MARTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 15/02/2021

Le compte rendu du 15 janvier 2021 est représenté et approuvé à l'unanimité.

2. L'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala aux communes de Durenque (12) et Roussayrolles (81)

Deux communes rejoindraient le Syndicat Mixte : Durenque (12) et Roussayrolles (81). Il y a donc eu un changement des statuts, avec l'ajout de ces deux communes et l'actualisation de quelques articles. L'ensemble du Conseil Municipal valide l'extension du périmètre et le changement des statuts qui en découle.

3. Compte-rendu du groupe de travail sur le projet de rénovation énergétique de l'école

Le groupe de travail était constitué de Guilhem MARTY, Jocelyne ALLEMAND et Solenne LOUROT-MARTIN.

L'intervention d'un bureau d'étude a été nécessaire, afin d'avoir un rapport d'évaluation énergétique, document indispensable pour les demandes de subventions. C'est « F4 Ingénierie », basé à Toulouse, qui a réalisé ce travail.

La synthèse de l'audit énergétique est présentée à l'ensemble du Conseil. Les problèmes rencontrés sont les suivants : fuites d'eau au niveau de la toiture (localisation : salle de jeux et réfectoire), avec

infiltration au niveau du plafond et des murs ; une isolation des combles insuffisante ; un mode de chauffage ancien ; l'absence de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).

Les préconisations faites par le bureau d'étude sont également présentées : isolation des combles perdues (localisation : préau, salle de classe, couloir), isolation en sous-face du bac acier (localisation : salle de jeux et réfectoire), mise en œuvre d'une chaudière à granulés associée à des radiateurs à eau « moyenne température » avec robinets thermostatiques, mise en œuvre d'une VMC, réduction du volume chauffé par un abaissement du faux-plafond (localisation : couloir).

Des devis ont été faits auprès des entreprises suivantes afin de chiffrer le coût de ces travaux : BESOIN DE TOIT, CABANEL, CECCARELLI, MAURY, PARRA et SAMPER.

Un tableau est présenté à l'ensemble du conseil, synthétisant les montants des différents devis reçus.

Les entreprises nous ont proposé de mutualiser le chauffage de l'école et celui du logement locatif de La Vaysse. Une seule chaudière à granulés serait donc installée dans le garage pour les deux bâtiments, avec des compteurs individuels.

Le mode de chauffage choisi interpelle plusieurs conseillers municipaux, notamment en terme d'entretien. Il est donc décidé de demander d'autres devis pour une pompe à chaleur et une chaudière à gaz. Ces entreprises seront contactées au plus vite.

Dans le cadre du Plan de Relance, la commune peut obtenir des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département, à hauteur de 80% maximum.

M. le Maire explique que les devis présentés dans la demande de subventions servent de base de calcul. Au moment réel des travaux, le Conseil Municipal pourra choisir de travailler avec une autre entreprise que celle présentée dans la demande de subventions.

Une fois que nous recevrons la réponse officielle quant à l'obtention des subventions, nous connaîtrons alors le pourcentage auquel la commune à droit. Le conseil municipal se réunira à nouveau pour délibérer au sujet de ce projet de rénovation énergétique de l'école.

Des membres du Conseil Municipal mettent en avant que le problème de fuite de la toiture est réel et qu'il est urgent d'intervenir.

La demande de subventions doit être envoyée au plus tard le lundi 22 février 2021.

Nous attendons les nouveaux devis de chauffage dans la semaine avant de délibérer à nouveau sur les devis à joindre à la demande de subventions, le 19/02.

4. Compte-rendu du groupe de travail sur le projet de rénovation énergétique du logement de La Vaysse

Le groupe de travail était constitué de Guilhem MARTY, Jocelyne ALLEMAND et Solenne LOUROT-MARTIN.

L'intervention d'un bureau d'étude a été nécessaire, afin d'avoir un rapport d'évaluation énergétique, document indispensable pour les demandes de subventions. C'est « F4 Ingénierie », basé à Toulouse, qui a réalisé ce travail.

La synthèse de l'audit énergétique est présentée à l'ensemble du Conseil. Les problèmes rencontrés sont les suivants : un mode de chauffage ancien, les deux portes en bois anciennes, absence de VMC. Les préconisations faites par le bureau d'étude sont également présentées : mise en œuvre d'une chaudière à granulés associée à des radiateurs à eau « moyenne température » avec robinets thermostatiques, mise en œuvre d'une VMC, remplacement des deux portes.

Des devis ont été faits auprès des entreprises suivantes afin de chiffrer le coût de ces travaux : CABANEL, SAMPER.

Un tableau est présenté à l'ensemble du Conseil, synthétisant les montants des différents devis reçus.

Les subventions possibles sont les mêmes que celle du projet de rénovation énergétique de l'école. La demande de subventions doit être envoyée au plus tard le lundi 22 février 2021.

Nous attendons les nouveaux devis de chauffage avant de délibérer sur les devis à joindre à la demande de subventions.

5. Compte-rendu du groupe de travail sur le projet de rénovation énergétique du logement du Presbytère

Le groupe de travail était constitué de Laurent DESHAYES et Guilhem MARTY.

L'intervention d'un bureau d'étude a été nécessaire, afin d'avoir un rapport d'évaluation énergétique, document indispensable pour les demandes de subventions. C'est « F4 Ingénierie », basé à Toulouse, qui a réalisé ce travail.

La synthèse de l'audit énergétique est présentée à l'ensemble du Conseil. Les problèmes rencontrés sont les suivants : la porte en bois est ancienne, absence de VMC, mode de chauffage ancien, absence d'isolation des murs.

Les préconisations faites par le bureau d'étude sont également présentées : : mise en œuvre d'une chaudière à granulés associés à des radiateurs à eau « moyenne température » avec robinets thermostatiques ou d'une pompe à chaleur air/eau double service associée à des radiateurs à eau « moyenne température » avec robinets thermostatiques, mise en œuvre d'une VMC, remplacement de la porte, isolation des murs par l'intérieur.

Il est aussi proposé une baie-vitrée pour fermer le balcon existant qui mène à une 3^{ème} chambre.

Des devis ont été faits auprès des entreprises suivantes afin de chiffrer le coût de ces travaux : CABANEL, PARRA et SAMPER.

Un tableau est présenté à l'ensemble du Conseil, synthétisant les montants des différents devis reçus.

Le mode de chauffage choisi interpelle à nouveau plusieurs conseillers municipaux, notamment en terme d'entretien. Il est donc décidé de demander d'autres devis pour une pompe à chaleur et une chaudière à gaz.

Les subventions possibles sont les mêmes que celle du projet de rénovation énergétique de l'école. La demande de subventions doit être envoyée au plus tard le lundi 22 février 2021.

Nous attendons les nouveaux devis de chauffage dans la semaine avant de délibérer sur les devis à joindre à la demande de subventions.

6. Compte-rendu du groupe de travail sur le projet d'agrandissement du cimetière

Le groupe de travail était constitué de Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, et Solenne LOUROT-MARTIN.

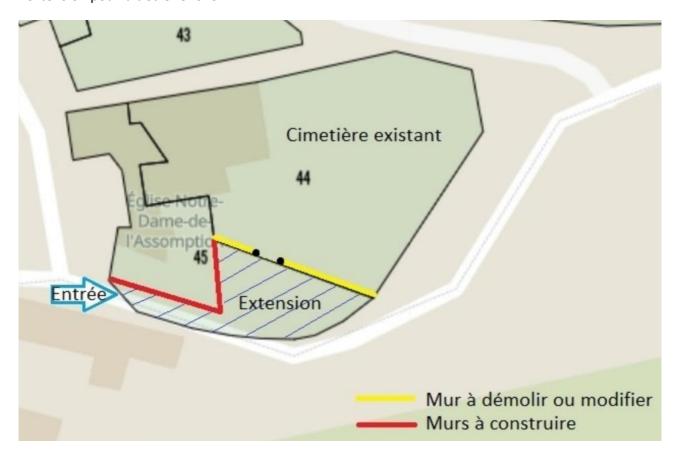
Le groupe de travail a rencontré Mme et M. GARCIA, locataires du logement du Presbytère, afin de discuter de ce projet d'agrandissement. En effet, ce dernier se ferait sur une partie du jardin du logement loué. Mme et M. GARCIA ne s'opposent pas à ce projet qui réduira la surface du jardin.

Un recensement des concessions a été fait. Une grande partie des concessions est identifiée. Cela démontre le manque réel de place actuellement.

Différentes entreprises se sont déplacées. Un artisan nous a suggéré de faire un deuxième cimetière dans un autre endroit, mais cette idée n'a pas été retenue par le groupe de travail.

Un plan est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal, schématisant l'agrandissement envisagé.

Il s'agirait aussi de créer une troisième entrée au cimetière, place de l'église. Cette entrée large et sans marches permettrait un accès aux personnes à mobilité réduite. De plus, le mur extérieur de l'extension pourrait être rénové.



Des devis ont été réalisés auprès des entreprises suivantes afin de chiffrer le coût de ces travaux : CECCARELLI, GAUD, PARRA et VIGROUX. A noter que les entreprises CECCARELLI et GAUD proposent de se partager le travail.

Un tableau est présenté à l'ensemble du Conseil, synthétisant les montants des différents devis reçus.

Les membres du Conseil débattent sur le nouveau mur de séparation entre le cimetière et le jardin du logement du Presbytère (en rouge sur le plan ci-dessus). Certains préfèrent qu'il soit en pierres pour garder une continuité avec l'église et les murs existants ; d'autres préfèrent qu'il soit lisse puisque ce mur sera peu visible de l'extérieur. Il est procédé à un vote : 5 membres du Conseil sont pour un mur en pierres – 4 membres du Conseil sont pour un mur lisse – 1 membre du Conseil s'abstient.

Il est donc décidé de proposer le devis du mur en pierres pour la demande de subventions. Le Conseil Municipal est en attente des accords de subventions ; il délibèrera à nouveau à ce sujet en fonction des aides accordées.

Le groupe de travail propose la mise en place dans cet agrandissement d'un columbarium, d'un ossuaire, d'un jardin du souvenir et d'un dépositoire.

Des devis ont été faits auprès des entreprises de marbriers suivantes afin de chiffrer le coût de ces travaux : BONNERY, RIVEL et SOULIGNAC.

Un tableau est présenté à l'ensemble du Conseil, synthétisant les montants des différents devis reçus.

Des subventions sont là aussi possibles dans le cadre du Plan de Relance. La demande doit être envoyée au plus tard le lundi 15 février 2021.

Après un vote des membres du Conseil Municipal, il est décidé que les devis joints à la demande de subventions seront ceux des entreprises CECCARELI, GAUD et SOULIGNAC. Pour rappel, ils serviront de base de calcul pour la demande de subventions.

7. Projet de redynamisation du bourg

Le projet a pour but principal de dynamiser le bourg et d'y apporter des sanitaires.

Le projet est toujours de transformer le garage en logement et d'implanter une extension qui se situerait sur le terrain adjacent de la salle des fresques de GRESCHNY, qui par là même pourrait être mise en valeur.

La question des nuisances pour les voisins est soulevée quant à ce projet d'extension en salle socioculturelle : le groupe de travail explique qu'il ne s'agit pas d'en faire une salle des fêtes, mais un lieu convivial de rencontre et de partage, qui pourrait être accessible à des associations locales ou à des diverses animations (loto, belote, spectacle, etc...).

D'autres alternatives sont évoquées :

- transformer le garage en salle socioculturelle
- transformer le garage en logement et transformer la salle de fresque en salle socioculturelle à laquelle serait fait une petite annexe pour des sanitaires et un vestiaire.

Un membre du Conseil propose de faire une enquête auprès des habitants afin que chacun puisse s'exprimer sur les 3 propositions faites et avoir la possibilité de donner ses idées. Cette enquête impliquerait une préparation écrite et détaillée des différents projets, afin que les habitants aient des éléments pour se positionner. Les administrés en seront informés ultérieurement.

Un membre du Conseil propose de se rapprocher de Saint-Marcel Campes qui pourrait avoir un intérêt commun avec le nôtre à la création de cette salle.

L'ensemble du Conseil Municipal semble d'accord pour ne pas laisser le garage se dégrader davantage. M. le Maire invite les membres à réfléchir à ces différents projets.

8. Voirie

Un recensement des travaux requis a été fait par Laurent DESHAYES, Sébastien MICHAUD et David ROUZIES :

- le chemin de la Peyrière est en train de se dégrader
- il y a des problèmes d'écoulement de l'eau à plusieurs endroits de la route de la Barthalays
- des nids de poule sont à reboucher au lieu-dit Le Crouzet
- des nids de poule sont à reboucher entre la Combe de Betty et La Mafresié
- des nids de poule sont à reboucher route de la Mafresié

Lundi 15 février, Sébastien MICHAUD a RDV avec une entreprise pour établir des devis. Ces derniers sont à déposer avant la fin du mois de février à la 4C pour obtenir des subventions.

La mise en place des buses est prévue pour le jeudi 18 février et le vendredi 19 février. Sébastien MICHAUD, Laurent DESHAYES et André GUISES réaliseront ces travaux.

Le dernier épisode de pluie a été intense. Sébastien MICHAUD et Guilhem MARTY précisent qu'ils ont débouché des buses à différents endroits de la Commune. Il est proposé par un membre du Conseil Municipal que chaque élu puisse s'occuper de son hameau ou de créer un groupe dédié à cela. L'idée n'est pas retenue.

9. Chemins communaux

Pour faciliter des travaux de la SICAE, la Commune doit rouvrir un chemin qui se trouve au bourg. Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il va falloir programmer une journée prochainement. A cette occasion, un membre du Conseil propose que la Mairie s'équipe en matériel : tronçonneuse, pioches, pelles. Des membres s'interrogent sur le nombre de fois où ce matériel serait utilisé dans l'année. L'idée n'est pas retenue.

10. Questions diverses

• Journée élagage

Une journée d'élagage est programmée le samedi 13 mars – horaires à préciser

Adressage

Un oubli a été fait lors de l'envoi du dossier de validation. 4 chemins, pourtant validés lors d'un précédent Conseil Municipal, n'étaient pas listés. Le Conseil doit se prononcer aujourd'hui pour à nouveau valider le nom de ces 4 chemins.

Validé à l'unanimité.

• Projet de passerelle entre Laparrouquial et Saint-Christophe

Une rencontre aura lieu le vendredi 19 février à 14h00 avec un maître d'œuvre pour étudier la faisabilité de cette passerelle. Laurent DESHAYES ira à cette réunion de chantier, accompagné de Sébastien MICHAUD.

• Accueil et charte pour les nouveaux arrivants

M. le Maire demande à ce que les membres du Conseil Municipal réfléchissent à la mise en place d'une charte pour les nouveaux arrivants sur la commune, qui pourrait être remise lors d'un accueil à la Mairie.

• Bulletin d'information

Il est demandé à chaque membre du Conseil de réfléchir à ce qui est pertinent de communiquer à l'occasion du bulletin d'information à venir.

Guilhem MARTY propose de présenter « Rénov'Occitanie », service public de la région Occitanie pour la rénovation énergétique des logements privés. Il précise que des plaquettes se trouvent à l'accueil de la mairie.

Laurent DESHAYES nous informe que Mr Fabien ALBARET, carmausin de 35 ans, osiériculteur, est à la recherche d'une parcelle de 5 000m² à 10 000m² à acheter, et souhaiterai par la suite s'installer sur le village.

Aliénation et échange de terrains communaux au lieu-dit Crouzet

L'enquête publique débute avec la venue du commissaire enquêteur dès lundi 15 février à la mairie.

*** * ***

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 19/02/2021 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h11.

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.